

SOMMAIRE DE LA DIRECTION

Ce projet avait pour but d'évaluer les implications, sur le plan de l'écologie et des politiques, de l'introduction d'espèces d'arbres exotiques dans la forêt boréale de l'Ouest des provinces des Prairies.

Examen des connaissances

- L'examen des connaissances liées à l'introduction d'espèces d'arbres exotiques a servi de base à cette analyse.
- Au nombre des raisons invoquées pour introduire des espèces d'arbres exotiques, mentionnons leur plus grande productivité, la plus grande facilité d'aménagement, et le fait qu'elles permettent de récupérer des zones perturbées.
- À ces raisons, s'en ajoute une nouvelle : les espèces d'arbres exotiques peuvent contribuer à l'adaptation aux changements climatiques, car les arbres indigènes pourraient être de moins en moins adaptés à l'environnement.
- Parmi les menaces liées à l'introduction des espèces exotiques, il y a les pertes économiques, la propagation de maladies, les impacts génétiques sur les espèces indigènes, la dégradation des sites, la perte de valeurs esthétiques et l'envahissement des écosystèmes contigus.
- À l'échelle mondiale, la plus grave menace liée à l'introduction d'espèces exotiques est l'envahissement des écosystèmes contigus. Les espèces utilisées dans la sylviculture exotique sont en général des espèces à croissance rapide qui produisent beaucoup de semences et qui sont donc susceptibles d'être envahissantes. Les espèces envahissantes qui altèrent la fonction de l'écosystème (par exemple, si elles forment un épais couvert qui exclut les autres espèces) causent les pires dommages.
- On relève de par le monde de nombreux exemples d'espèces d'arbres exotiques ayant causé de graves problèmes d'envahissement (par exemple, le pin tordu en Nouvelle-Zélande).
- Selon les recherches, l'un des meilleurs indicateurs des espèces qui deviendront envahissantes est leur comportement envahissant ailleurs. L'envahissement est également plus probable chez les espèces ayant une vaste aire de répartition indigène et une forte capacité de reproduction.
- Afin de prévenir les problèmes d'envahissement, plusieurs systèmes ont été mis au point pour sélectionner les espèces d'arbres exotiques que l'on se propose d'introduire. Dans le système américain, les espèces exotiques extracontinentales sont réputées poser une menace plus grave que les espèces indigènes d'autres parties de l'Amérique du Nord.

Espèces qui pourraient être introduites dans la forêt boréale de l'Ouest

- On a utilisé un modèle d'enveloppe climatique simple pour évaluer l'adaptabilité d'un grand nombre d'espèces d'arbres à l'environnement boréal de l'Ouest, tant dans le climat actuel que dans trois scénarios MCG pour les années 2050.

- On croit que l'aire de répartition des espèces boréales indigènes se déplacera vers le nord et que ces espèces seront probablement moins viables dans les parties méridionales de leur aire de répartition actuelle.
- Il se peut que l'aire de répartition des feuillus des prairies du sud, comme l'érable négondo et le frêne vert, s'agrandisse et se déplace vers le nord.
- Les espèces de la région des Grands Lacs pourraient moins bien convenir à notre région en raison de la sécheresse qui devrait augmenter avec les changements climatiques.
- Les conifères de l'Ouest comme le Douglas taxifolié et le pin ponderosa pourraient davantage convenir à notre région, qui connaîtra des étés plus chauds et des hivers plus doux.
- Les espèces boréales eurasiennes comme le pin sauvage et le mélèze de Sibérie pourraient adopter des tendances similaires à celles de nos espèces boréales indigènes, et être donc moins viables dans la partie sud de la région, en raison des changements climatiques.
- La biologie de certaines espèces, y compris l'évaluation des problèmes d'invasion, a été étudiée de façon plus approfondie.

Politiques concernant l'introduction des espèces d'arbres

- Les organismes de conservation prônent l'utilisation d'espèces indigènes et recommandent qu'avant d'introduire une nouvelle espèce à grande échelle on en fasse une évaluation biologique, on analyse ses avantages et ses risques, et on procède à des essais sur le terrain contrôlés.
- La plupart des gouvernements n'ont pas de politiques rigoureuses pour contrer l'introduction des espèces exotiques.
- L'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande viennent d'adopter des politiques imposant à ceux qui introduisent des espèces exotiques la responsabilité juridique d'empêcher leur propagation aux terres contiguës.
- Au Canada, les lois en la matière visent surtout les maladies des plantes, et non pas les plantes elles-mêmes. Les lois provinciales contre les plantes nuisibles visent les plantes nuisibles en agriculture.
- En ce qui a trait aux forêts provinciales, les politiques exigent en général la régénération des arbres indigènes après la récolte du bois.

Rôle des espèces exotiques dans l'adaptation aux changements climatiques

- Les nouveaux écosystèmes qui découleront des changements climatiques seront différents de ceux que nous connaissons maintenant et probablement différents de ceux qui ont existé par le passé.
- L'idée de protéger des exemples représentatifs des écosystèmes naturels pourrait perdre tout son sens et être remplacée par le maintien de la résilience, de la diversité et de la connectivité.
- Vu les changements climatiques, nous devons peut-être abandonner l'approche du laisser-faire et plutôt contribuer au déplacement d'espèces vers des habitats qui leur seront appropriés.

- La grande question n'est pas de savoir si une espèce est exotique, mais si elle contribue à la préservation de la biodiversité, ou encore si elle causera des problèmes en raison de sa multiplication exponentielle.

Atelier des parties intéressées

- Ces enjeux ont été examinés lors d'un atelier des parties intéressées auquel ont pris part des représentants de divers organismes d'aménagement forestier et d'entreprises.
- Les renseignements ci-dessus ont été présentés lors de l'atelier. On a ensuite soumis aux participants à une série de questions pour les amener à s'exprimer sur les politiques qui devraient régir les espèces d'arbres exotiques.

Recommandations en matière de politique

- Il est souhaitable de planter des espèces d'arbres exotiques dans certaines situations, mais pas dans toutes.
- Les diverses espèces exotiques devraient être assujetties à un processus d'évaluation normalisé ainsi qu'à une évaluation de leurs avantages par rapport aux risques qu'elles présentent.
- Les évaluations devraient varier en fonction du type de territoire où la plantation aurait lieu.
- Le caractère envahissant de l'espèce devrait être l'un des critères les plus importants de l'évaluation.
- L'adaptation aux changements climatiques devrait être un critère important de l'évaluation.
- La plantation à grande échelle devrait être précédée d'essais à échelle restreinte, assortis d'une surveillance et d'une évaluation appropriées.
- Dans le cas des espèces et des situations où il y a déjà eu plantation à large échelle, il faudrait quand même effectuer une évaluation.
- Il faudrait élaborer des lignes directrices de planification des plantations pour atténuer les risques associés à la plantation d'espèces exotiques.
- Les gouvernements devraient passer en revue leurs politiques actuelles touchant les arbres exotiques et élaborer de nouvelles politiques pour remédier aux problèmes que posent les espèces exotiques.